



Ville de Mèze

N° 480

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
VU, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, la demande sollicitée par l'entreprise « BNCO Connexion Optique », sise 532 rue du Moulin d'Etienne Bât 3 à Vauvert, représentée par M. Rbihi Brahim,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant le déploiement de la fibre optique, notamment les ouvertures de chambres et aiguillages des conduites, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux et d'éviter tout risque d'accident.

ARRETE :

Article 1 : Les chaussées seront rétrécies du lundi 11 septembre au mardi 10 octobre 2023, de 07h00 à 19h00, avenue du Mas de Garric, rue de l'Industrie et le chemin derrière l'impasse de la Bugrane.

La réfection de voirie doit être à l'identique de celle des travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum le début des travaux par l'entreprise « BNCO Connexion Optique », sise 532 rue du Moulin d'Etienne Bât 3 à Vauvert, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 4 septembre 2023.

Le Maire
Thierry BAEZA.

